

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° 57_CC_2019_CCDS

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE COLLECTE SÉLECTIVE DES BORNES D'APPORT VOLONTAIRE (BAV) EMBALLAGES ET VERRE

Séance du 29 août 2019

Date de convocation : 22 août 2019 - 2^{ème} convocation

L'an deux mil dix-neuf et le vingt-neuf août à dix-sept heures, le Conseil Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de la Mairie de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET.

Conseillers communautaires présents :

François RINGUET, Christian PITTA, Emilie VENTURA-CLET, France CLET-COURAT, Gilles DUFAIL, Jean-Etienne ANTOINETTE Claudine CAILLOT, Edgard CHOCHO, Patrick COSSET, Jean-Claude HORTH, René-Serge HORTH, Line LETARD, Justine MINDJOUK-SAIBOU

Absents excusés ayant donné procuration :

Didier BRIOLIN à Justine MINDJOUK SAIBOU
Denis BURLOT à Emilie VENTURA-CLET
Vanessa BOIS-BLANC CHASE à Edgard CHOCHO
Enrico WILLIAM à Christian PITTA
Wansy JEAN-FORT à François RINGUET
Céline ZULEMARO à France CLET-COURAT

Absents non excusés :

Stéphane Antoinette, Pierre HO-WEN-SZE, Sylvio BOCAGE, Françoise FREDOC, Eddy GABRIEL, Yamilé GUILLY, Marie JEAN-BAPTISTE, Annick LEVEILLÉ-ARON, Jean-Claude MADELEINE, Daniel MANGAL, Myriam MARIN, Armide MATTHIEU, Isabelle NIVEAU, Jacquy PIERRE-MARIE, Annie ROBINSON-CHOCHO, Cornélie SELLALI-BOIS-BLANC.

A été nommé Secrétaire de séance **Monsieur Christian PITTA**

Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

« Dans le cadre de l'approbation du lancement de la collecte sélective des recyclables (emballages et verre) sur le Territoire de la CCDS et de la mise en place du plan de relance Eco-Emballages (délibération n°66/CC/2015/CCDS), un appel d'offre pour la collecte des emballages (verre, plastique, métaux...) a été lancé afin de déployer le dispositif de tri sur l'ensemble du territoire communautaire. Ce dernier arrivant à échéance, une nouvelle consultation a été lancée en date du 13 mars 2019 afin de poursuivre la collecte des bornes d'apports volontaires.

Ainsi, le présent marché a pour objet la collecte sélective des recyclables (emballages et verre) au sein de l'ensemble du réseau de points d'apports volontaires de collecte de la CCDS.

Ce marché comprend 2 lots :

- Lot n° 1 : Collecte des BAV emballages recyclables
- Lot n° 2 : Collecte des BAV verre

Le jugement des offres s'est fait sur la base des critères suivants avec leur pondération :

- Le prix : 50%
- Valeur technique : 40%
- Délai : 10%

La date limite de réception des offres a été fixée au 15/04/2019.

Suite à la parution de l'avis d'appel public à la concurrence, quatre (4) entreprises ont soumissionné suivant les lots :

Candidats	Lot n°
MGT	2
GUYANE RECYCLAGE	1 -2
GUYANET ENVIRONNEMENT	1 -2
TRANSPORT PLUS	1 -2

La recevabilité des offres a été vérifiée en ouverture des plis le 17 avril 2019 à 16h00.
Dès lors, les candidatures des quatre soumissionnaires ont été reçues et validées.

Enveloppe :

- Lot n° 1: 156 000 €
- Lot n° 2: 62 400 €

Les candidatures des soumissionnaires admis ont été jugées conformes aux exigences requises.
Les offres ont fait l'objet d'une analyse approfondie et d'une évaluation sur la base des critères d'attribution définis dans le règlement de consultation et indiqués précédemment.

La Commission d'Appel d'Offres pour l'attribution des marchés s'est ainsi réunie le 18 juillet 2019 à 16h00 en salle de réunion de la CCDS.

Sur la base du rapport d'analyse des offres présenté et après discussion, les membres de la CAO ont fait le choix de retenir pour le lot 1 – Collecte des BAV emballages recyclables l'offre formulée par la société Guyanet environnement (note obtenue 8,60/10) pour un montant maximum annuel de 156 000,00 € TTC (cent cinquante six mille euros).

Concernant le lot 2, sur la base du rapport d'analyse des offres présenté et après discussion, les membres de la CAO ont fait le choix de retenir pour le lot 2 – Collecte des BAV verre l'offre formulée par la société Guyanet environnement (note obtenue 7,20/10) pour un montant maximum annuel de 62 400,00 € TTC (soixante deux mille quatre cent euros)

Au vu du choix de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 18 juillet 2019 à 16 heures, je vous demande de bien vouloir délibérer comme suit :

APPROUVER le choix de la Commission d'Appel d'Offres pour le marché de collecte sélective des bornes d'apport volontaire (BAV) Emballages et Verre:

- Lot 1 - Collecte des BAV emballages recyclables à la société Guyanet Environnement pour un montant maximum annuel de de 156 000,00 € TTC (cent cinquante six mille euros).
- Lot 2 - Collecte des BAV verre à la société Guyanet Environnement pour un montant maximum annuel de 62 400,00 € TTC (soixante deux mille quatre cent euros)

AUTORISER le Président à **SIGNER** le marché de collecte sélective des bornes d'apport volontaire (BAV) Emballages et Verre :

Et tous les actes y afférents. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et en particulier les articles L.5211-5 II ;

Vu la loi du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets ;

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n°2154/SG du 23 novembre 2010, portant création de la Communauté de Communes des Savanes ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Savanes ;

Considérant que la Communauté de Communes des Savanes est compétente en matière de gestion et traitement des déchets ménagers et assimilés ;

Considérant qu'à compter du 1^e janvier 2013 la Communauté de communes des Savanes s'est substituée de plein droit aux communes membres pour les contrats conclus relatifs à cette compétence ;

Vu la délibération n°66/CC/2015/CCDS du 23 décembre 2015 relatif au plan de relance Eco Emballage pour le recyclage – Plan d'amélioration de la collecte DOM-COM ECO-EMBALLAGE ;

Vu la décision de la commission d'Appel d'Offres réunie le 18 Juillet 2019 ;
Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 18 juillet 2019 ;
Vu le rapport de présentation;
Après avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents,

ARTICLE 1er : **DONNE ACTE** de son rapport à M. le Président,

ARTICLE 2 : **APPROUVER** le choix de la Commission d'Appel d'Offres pour le marché de collecte sélective des bornes d'apport volontaire (BAV) Emballages et Verre:

- Lot 1 - Collecte des BAV emballages recyclables à la société Guyanet Environnement pour un montant maximum annuel de de 156 000,00 € TTC (**cent cinquante six mille euros**).
- Lot 2 - Collecte des BAV verre à la société Guyanet Environnement pour un montant maximum annuel de 62 400,00 € TTC (**soixante deux mille quatre cent euros**).

ARTICLE 3 : **AUTORISER** le Président à **SIGNER** le marché de collecte sélective des bornes d'apport volontaire (BAV) Emballages et Verre :

- Lot 1 - Collecte des BAV emballages recyclables avec la société Guyanet Environnement pour un montant maximum annuel de de **156 000,00 € TTC (cent cinquante six mille euros)**.
- Lot 2 - Collecte des BAV verre avec la société Guyanet Environnement pour un montant maximum annuel de **62 400,00 € TTC (soixante deux mille quatre cent euros)**

Et tous les actes y afférents.

VOTE :

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de procurations : 06

Nombre de votants : 19

Pour : 19 (dont 6 procurations)

Contre : 00

Abstention(s) : 00

Fait et délibéré à Kourou, en séance publique, le 29 août 2019

Pour extrait et certifié conforme

Pour le Président empêché,
Le 2^{ème} Vice-Président, par délégation,



Stéphane ANTOINETTE

Joëlle JERSIER

De: Tatiana RIBAL
Envoyé: mardi 10 septembre 2019 14:48
À: Yalémi TIOUKA; Joëlle JERSIER
Objet: Fwd: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte

Envoyé de mon iPhone

Début du message transféré :

Expéditeur: <actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr>
Date: 10 septembre 2019 à 14:40:08 GFT
Destinataire: <tedetis109@e-legalite.com>, <elegalite@gmail.com>, <tatiana.falgayrettes@ccds-guyane.fr>
Objet: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte



Accusé de réception

Acte reçu par: Préfecture de la Guyane

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2019-09-10(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SAVANES

N° de SIREN: 200027548

Numéro Acte de la collectivité locale: 57_CC_2019_CCDS

Objet acte: ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE COLLECTE SÉLECTIVE DES BORNES D'APPORT VOLONTAIRE (BAV) EMBALLAGES ET VERRE

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 1.1.1-Marchés sur appel d'offres

Identifiant Acte: 973-200027548-20190829-57_CC_2019_CCDS-DE
